

COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE
Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 28
Conseillers présents : 20

Séance du Conseil municipal du 25 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 juin à dix-huit heures et 30 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS EN PROVENCE, dûment convoqués le 19 juin 2018, se sont réunis, au lieu et place habituels, sous la présidence de Monsieur Jacques LECOINTE, Maire et ont désigné à l'unanimité Mme ANTOINE Françoise, conseillère municipale secrétaire de séance.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. GODANO Jacques, Mme Anne-Marie AMOROSO, M. GARCIN André, Mme CURCIO Hélène, Mme FERRIER Hélène, Mme ANTOINE Françoise, M. TORTORA Gérard, M. DEBRAY Robert, Mme BELMONT Christiane, M. MONDARY Guy, Mme RÉGLEY Catherine, M. INGBERG Philippe, M. ZÉNI Patrick, M. AURIAC Georges, M. PERRIMOND Gilles, M. Christian LENTZ, Mme MOREL Andrée, M. MISSUD Nicolas,

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme DELAHAYE-CHICOT Martine par M. GODANO Jacques
Mme PHILIPPE Marie-Thérèse par M. PERRIMOND Gilles
Mme POUTHÉ Brigitte par M. Christian LENTZ
Mme GOMEZ-GODANO Véronique par M. Alain CAYMARIS
M. PONS Henri par Mme Hélène CURCIO
M. WURTZ Michel par M. MONDARY Guy

ABSENTS :

Mme ANTON Sophie
M. GEST Jérémy

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 mai 2018

UNANIMITÉ

Point n°1a – 2018/048 : Compte administratif 2017 – Commune

Rapporteur : Mme Ferrier

Le compte administratif 2017 se présente comme suit :

	+ Excédent	- Déficit
INVESTISSEMENT		- 1 085 949,26 €
FONCTIONNEMENT	+ 899 181,59 €	
TOTAL DES SECTIONS	-----	----- - 186 767,67 €

A noter que les résultats cumulés font apparaître un solde de clôture de l'exercice 2017 déficitaire de -623 717,40 € en investissement et un solde excédentaire de 1 948 278,24 € en fonctionnement soit au total des deux sections un solde excédentaire de 1 324 560,84 €

Monsieur le Maire ne prend pas part à ce vote et cède la présidence à M. Caymaris.

Au vu de ce qui précède et au vu de l'avis favorable de la commission des finances du 18/06/2018, le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte administratif 2017 de la Commune.

Point n°1b - 2018/049 : Compte de gestion du trésorier 2017 - Commune

Rapporteur : Mme Ferrier

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats du compte de gestion du Trésorier sont en concordance avec le compte administratif de la Commune ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion 2017 – Commune du Trésorier.

Point n°1c – 2018/050 : Affectation des résultats – Exercice 2017 – Commune

Rapporteur : Mme Ferrier

Après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 et au vu de l'avis favorable de la commission des finances du 18/06/2018, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats de clôture 2017, repris par anticipation au budget primitif de la Commune (Budget primitif 2018 point n° 1b-2018/016 du 26/03/2018).

Sections	Résultats de clôture		Affectation		Observations
	Excédent	Déficit	Fonctionnement	Investissement	
Investissement		-623 717,40			Résultats repris au BP 2018
Fonctionnement	+1 948 278,24			+623 717,40	----- +1 324 560,84 (BP 2018)

Point n°1d – 2018/051 : Décision modificative n°1 - Commune

Rapporteur : Mme Ferrier

Il est soumis à l'assemblée les propositions des recettes et des dépenses qui constituent la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget de la Commune, examinée en commission de finances du 18 Juin 2018.

Les propositions sont les suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	-42 882 €	-42 882 €
INVESTISSEMENT	+986 304 €	+986 304 €
TOTAL	----- +943 422 €	----- +943 422 €

Au vu de ce qui précède, et après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative présentée.

Point n°1e – 2018/052 : Compte administratif 2017 - Eau

Rapporteur : Mme Ferrier

Le compte administratif 2017 qui se présente comme suit :

	+ Excédent	- Déficit
INVESTISSEMENT	+ 112 235, 33 €	
FONCTIONNEMENT	+ 213 635, 23 €	
TOTAL DES SECTIONS	----- + 325 870, 56 €	

A noter que les résultats cumulés font apparaître un solde de clôture de l'exercice 2017 déficitaire de - 77 337,70 € en investissement et excédentaire de 628 628,77 € en fonctionnement soit au total des deux sections un solde excédentaire de 551 291,07 €.

Monsieur le Maire ne prend pas part à ce vote et cède la présidence à M. Caymaris.

Au vu de ce qui précède et au vu de l'avis favorable de la commission des finances du 18/06/2018, le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte administratif 2017 de l'eau.

Point n°1f – 2018/053 : Compte de gestion du Trésorier 2017 – Eau

Rapporteur : Mme Ferrier

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats du compte de gestion du Trésorier sont en concordance avec le compte administratif de l'EAU ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion 2017 – Eau du Trésorier.

Point n°1g – 2018/054 : Affectation des résultats – Exercice 2017 - Eau

Rapporteur : Mme Ferrier

Après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 et au vu de l'avis favorable de la commission des finances du 18/06/2018, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats de clôture 2017 repris par anticipation au budget primitif de l'eau (budget primitif 2018 de l'eau point n° 1c-2018/017 du 26/03/2018).

Sections	Résultats de clôture		Affectation		Observations
	Excédent	Déficit	Fonctionnement	Investissement	
Investissement		-77 337,70			Résultats repris au BP 2018
Fonctionnement	+628 628,77			+77 337,70	BP 2018 + 551 291,07

Point n°1h – 2018/055 : Compte administratif 2017 - Assainissement

Rapporteur : Mme Ferrier

Le compte administratif 2017 de l'assainissement se traduit comme suit :

	+ Excédent	- Déficit
INVESTISSEMENT		-322 742, 04 €
FONCTIONNEMENT	119 287,61 €	
TOTAL DES SECTIONS		-203 454, 43 €

A noter que les résultats cumulés font apparaître un solde de clôture de l'exercice 2017 déficitaire en investissement de – 353 957, 82 € et excédentaire de 403 345, 05 € en fonctionnement soit au total des deux sections un solde excédentaire de 49 387, 23 €

Monsieur le Maire ne prend pas part à ce vote et cède la présidence à M. Caymaris.

Au vu de ce qui précède et au vu de l'avis favorable de la commission des finances du 18/06/2018, le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte administratif 2017 de l'assainissement.

Point n°1i – 2018/056 : Compte de gestion du trésorier 2017 - Assainissement

Rapporteur : Mme Ferrier

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 ainsi que la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats du compte de gestion du Trésorier sont en concordance avec le compte administratif de l'ASSAINISSEMENT ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion 2017 - Assainissement du Trésorier.

Point n°1j – 2018/057 : Affectation des résultats – Exercice 2017- assainissement

Rapporteur : Mme Ferrier

Après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 et au vu de l'avis favorable de la commission des finances du 18/06/2018, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats de clôture 2017 repris par anticipation au budget primitif de l'assainissement (budget primitif 2018 de l'assainissement point n° 1d - 2018/018 du 26/03/2018)

Sections	Résultats de clôture		Affectation		Observations
	Excédent	Déficit	Fonctionnement	Investissement	
Investissement		- 353 957,82			Résultats repris au BP 2018
Fonctionnement	+403 345,05			+353 957,82	BP 2018 +49 387,23

Point n°1k – 2018/058 : Bilan des cessions et acquisitions – Année 2017

Rapporteur : M. Garcin

Conjointement à l'adoption du compte administratif, le conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières intervenues en 2017 ainsi que les frais de notaire correspondants.

Date	Nature de l'opération	Immeuble bien	Section cadastrale	Vendeur	Montant
11/05/2017	Acquisition	Terrain 630 Chemin du Peybert	B n°1235	M. Maiocco	5 920,00€
12/06/2017	Acquisition Frais d'acte	Terrain l'Aire du Chemin	AD n°234	M. Gerbino	755 000,00€ 9 808,49
18/09/2017	Acquisition	Terrain Route du Plan	AO n°83, 85, 87 et 89	M. Audibert	5 000,00€
18/10/2017	Acquisition Frais d'acte	Terrain Cafon	A n° 1433	M. Valdiserra	8 500,00€ 1 127,93€
15/12/2017	Acquisition Frais d'acte	Terrain la Loubaire	C n°59 et 472	M. Boyer	11 462,25€ 964,72€
15/12/2017	Acquisition	Terrains aux Escombes	AM n°47, 93, 97, 141, 142	Omnium Financier et Immobilier	1,00€
Total pour les acquisitions					797 784,39€

Date	Nature de l'opération	Immeuble bien	Section cadastrale	Acquéreur	Montant
28/03/2017	Cession	Quartier St Victor	AC n° 273 et 277	M. Février	119 955,00€
30/08/2017	Cession	Quartier Cafon	A n° 50	Arcade Sud Immo	300 000,00€
Total pour les cessions					419 955,00€

Point n°2a – 2018/059 : Modification des règlements intérieurs concernant la discipline dans les structures d'accueil et le restaurant scolaire

Rapporteur : M. Caymaris

Par délibérations n°4a et 2a en date du 03/07/2017, l'assemblée adoptait respectivement les règlements relatifs à la fréquentation de la cantine et de l'ALSH.

Compte tenu que dans le cadre de la pause méridienne, des difficultés sont apparus quant à l'application de ces règlements au regard des lieux des incidents (dans la cantine ou la cour), il est proposé d'adopter des dispositions communes aux deux règlements en ce qui concerne la discipline, à savoir :

« Tout enfant qui ne respecte pas les règles de vie en collectivité pourra faire l'objet de différentes mesures :

1. Rappel au règlement par l'encadrant,
2. Avertissement verbal auprès de l'enfant, prise de contact avec la famille pour information,
3. Convocation de la famille en présence de l'enfant, prise de décision par l'autorité territoriale.

En fonction des résultats obtenus au niveau du travail de sensibilisation de l'enfant, trois niveaux de sanction pourront être attribués :

1. Exclusion temporaire de deux jours du périscolaire et du restaurant scolaire.
2. Exclusion temporaire d'une semaine du périscolaire et du restaurant scolaire.
3. Exclusion définitive de la structure d'accueil et du restaurant scolaire.

Seule l'autorité territoriale est habilitée à prononcer le niveau de sanction ».

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte les dispositions susvisées applicables aux deux règlements à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 ;
- prend acte que les autres dispositions des règlements demeurent inchangées.

Point n°3a – 2018/060 : Aviation Légère de l'Armée de Terre (ALAT) –Projet d'édification d'une stèle en mémoire des cinq militaires disparus le 2 février 2018

Rapporteur : M. Mondary

Le 2 février 2018, l'Aviation Légère de l'Armée de Terre (ALAT) était endeuillée par le décès de cinq militaires dans un accident aérien.

Aujourd'hui, la Base Ecole Général Lejay située au Cannet-des Maures, sollicite l'ensemble des communes du Var en vue de financer une stèle qui serait érigée en mémoire des 5 militaires disparus à CARCES, lieu du drame.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal à sa majorité (M. Wurtz vote contre) décide de participer à ce projet en octroyant une aide de 500 € à l'UNA-ALAT. Il est également proposé, en cas de dépassement du montant récolté au regard du coût de la stèle, d'autoriser le reversement du reliquat, sous couvert de l'UNA-ALAT, et ce de façon équitable, aux cinq veuves.

Point n°3b – 2018/061 : Délégations accordées au maire – Compte rendu de M. le Maire

Dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à M. le Maire, l'assemblée prend acte de l'exercice de ces délégations. Cette délibération ne donne pas lieu à vote.

Rapporteur : M. Garcin

1) Passation, exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services

<i>Nature du marché</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Adresse</i>	<i>Montant H.T.</i>
<i>Programme de travaux 2018</i>	<i>ONF</i>	<i>UT Dracénie Verdon 62 Route de Grenoble BP 3260 06205 NICE</i>	<i>6 915.37 €</i>
<i>MAPA : assurance construction - Lot 1 : assurance tous risques chantier</i>	<i>VERSPIEREN</i>	<i>1 Avenue François Mitterrand 59290 WASQUEHAL</i>	<i>9 185.37 €</i>
<i>MAPA : assurance construction - Lot 2 : assurance dommages- ouvrage</i>	<i>AXA FRANCE</i>	<i>Agence Sanna Villaume 1 rue Hoche 83000 TOULON</i>	<i>22 471.92 €</i>
<i>Fourniture et installation d'une climatisation – bureau DRH</i>	<i>CLIM VAR FROID</i>	<i>ZAC des Ferrières 83490 LE MUY</i>	<i>2 215.53 €</i>
<i>Mission de maîtrise d'œuvre Chemin des Suous</i>	<i>CAPS</i>	<i>631 Chemin des Suous 83720 TRANS EN PROVENCE</i>	<i>8 150.00 €</i>
<i>Contrat de maintenance informatique</i>	<i>Comlight</i>	<i>90, Avenue Patrick Rosso 83300 Draguignan</i>	<i>6 240.00 €/an</i>

2) Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

<i>Nature du service</i>	<i>Prestataire</i>	<i>Nature du contrat</i>	<i>Durée du contrat</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
<i>Location d'une salle de classe maternelle</i>	<i>ALGECO</i>	<i>Contrat de location avec transport, mise en service et travaux de désinstallation</i>	<i>12 mois</i>	<i>27 191.82</i>

3) Exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme

<u>Nom du vendeur</u>	<u>Lieu-Dit-</u>	<u>Nom de l'acquéreur</u>	<u>Terrain ou habitation concernés</u>	<u>Préemption (P) ou non préemption (NP)</u>
IMMOBILIARIA SAROESMA SL 6.7/ 6.8 Centre Commercial Mar y Sol SOTTOGRANDE SAN ROQUE (Espagne)	Le Puits de Maurin AK 77	M. VENTE Fabrice 104 bld Edouard Herriot 06 200 NICE	Maison d'habitation sur terrain de 666 m ²	NP
LEMAIRE Virginie 13 rue Jules Michelet 66 670 BAGES	Les Escombes AM 98	M. GONTTRANT Rémi Mme VIGNOLO Julie 1175 avenue du Pont d'Aups 83 300 Draguignan	Maison d'habitation sur terrain de 667 m ²	NP
SCI LES SEQUOIAS 83 720 TRANS EN PROVENCE	La Fenouillède AM 147 et AM 151	M. et Mme METAHRI 283 chemin de Bellandes 83 690 SALERNES	Terrain à bâtir 785 m ²	NP
M. HONIG Marius PAYS BAS	L'aire du Chemin AD 175	M. BRASSEUR Anthony Mme TOTTOLI Céline Résidence Les Cyprès 83 490 LE MUY	Terrain à bâtir 785 m ²	NP
Mme PAYAN Marie 98 800 NOUMEA	Le Peybert A 215p	M. MALAGON-GUTIERREZ Luis Mme GAUTIER Tiffany 4 impasse de l'hôtel de ville 83 720 TRANS EN PROVENCE	Maison d'habitation sur terrain de 1400 m ²	NP
M. JONDEAU Christophe 61 rue Nationale 83 720 TRANS EN PROVENCE	Le Village AL 564	M. ARGENSSE Rémy 133 chemin des Fées 83 720 TRANS EN PROVENCE	Maison de Village sur parcelle de 148 m ²	NP
Mme BOULOGNE Jocelyne 335 chemin du Bosquet 83 720 TRANS EN PROVENCE	Saint Vincent AI 71	M. et Mme GAUMARD François-Xavier 468 rue de la Fontaine 45 240 LIGNY	Maison d'habitation sur terrain de 1125 m ²	NP
M. BRAHEM Jackson 34 avenue du Trayas 06 590 THEOULE SUR MER	Le Village AL	104	Appartement 70m ²	NP

<u>Nom du vendeur</u>	<u>Lieu-Dit-</u>	<u>Nom de l'acquéreur</u>	<u>Terrain ou habitation concernés</u>	<u>Préemption (P) ou non préemption (NP)</u>
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34000 MONTPELLIER	Les Suous F 1689	LAUMONT	Terrain à bâtir 5793 m ²	<u>NP</u>
M. COME Amael Mme MAIRA Elodie 611 chemin de la Croix 83 720 TRANS EN PROVENCE	Le Puits de Maurin AK 108	M. SERRIERE Michael Mme BEAUFILS Soraya 182 avenue Julien Cazelles Le Patio Bat C2 83 300 DRAGUIGNAN	Maison d'habitation sur terrain de 639 m ²	<u>NP</u>
Mme GELADE Anne Marie 3 chemin du Ribas 83 720 TRANS EN PROVENCE	Le Puits de Cavalier B 1094	M. et Mme AUDRIX 54 avenue du Président Wilson 24 100 BERGERAC	Maison d'habitation sur terrain de 1513 m ²	<u>NP</u>
SARL CARRERA 11 allée de la Serpentine Lot le Rivet 83 120 STE MAXIME	Le Puits de Cavalier B 1288 et B 1276	Mme LEMOINE Audrey 25 avenue des Artisans 83 120 STE MAXIME	Terrain à bâtir de 801 m ²	<u>NP</u>
Mme VICQ Arlette 85 rue Dragon 13006 MARSEILLE	Le Village AL 564	M. PIERRET Patrice Mme THUR Héloïse 15 ancien de Cassis 13009 MARSEILLE	Appartement de 38.45 m ²	<u>NP</u>
M. POUTHIER Christian Mme CASTELLANI Christine 103 chemin des Darrots 83 720 TRANS EN PROVENCE	Les Darrots C 534	M. et Mme OSVALD 2b rue Gambetta 54 550 MAIZIERES	Maison d'habitation sur terrain de 1146 m ²	<u>NP</u>
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1695	M. et Mme DURANDEU 145 route de Bagnols Résidence Camp Robert 83600 FREJUS	Terrain à bâtir 802 m ²	<u>NP</u>
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1726 et F1693	M. SAVEUR Mme LEFEUVRE 995 avenue de Valescure 83 700 SAINT RAPHAEL	Terrain à bâtir 878 m ²	<u>NP</u>

<u>Nom du vendeur</u>	<u>Lieu-Dit-</u>	<u>Nom de l'acquéreur</u>	<u>Terrain ou habitation concernés</u>	<u>Préemption (P) ou non préemption (NP)</u>
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1725 et F1713	M. BARONE Mathieu Mme CERUTTI Marion 436 avenue Théodore Rivière Bat B 83 700 SAINT RAPHAEL	Terrain à bâtir 878 m ²	<u>NP</u>
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1723	M. AMEUR Benjamin Mme BRIAULT Aurélie 21 avenue du Clos 83 550 VIDAUBAN	Terrain à bâtir 1055 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1721	M. et Mme FONTAINE 532 raccourci du Col de L'Ange 83300 DRAGUIGNAN	Terrain à bâtir 800 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1716	M. et Mme LAWNCZAK 10 bld des mimosas Les Olivettes 83 120 STE MAXIME	Terrain à bâtir 825m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1722	M. et Mme DUTREUIL- VINCEDEAU 170 bld de la liberté Le clos st roch 83460 LES ARCS	Terrain à bâtir 800 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1715	M. FREBOURG Morgan Mme DARRAS Marianne 14 place lou Garé 83 120 Ste Maxime	Terrain à bâtir 800 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1696	M. et Mme BAHLAGUI 73 chemin du petit plan Résidence le St Raphael 83 300 DRAGUIGNAN	Terrain à bâtir 800 m ²	NP

<u>Nom du vendeur</u>	<u>Lieu-Dit-</u>	<u>Nom de l'acquéreur</u>	<u>Terrain ou habitation concernés</u>	<u>Préemption (P) ou non préemption (NP)</u>
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1697	M. GUSTELLA Xavier Mme GIROUD Coralie 126 avenue Jules Ferry 83 490 LE MUY	Terrain à bâtir 800 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1699	M. NAU Sosefo et Mme SARKIS Christelle 72 chemin Sainte Barbe Villa Barbara 83300 DRAGUIGNAN	Terrain à bâtir 803 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1700	M.ROUSSILLE Mallaury Mme MATHENET Camille 25 impasse des Romarins 83390 PIERREFEU DU VAR	Terrain à bâtir 802 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1702 et F1667	M. CHARBONNIER- WALLISKY Vincent Mme BLANC Céline 204 rue du Bel Air Bat A 83600 FREJUS	Terrain à bâtir 800 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1703 et F1668	M. et Mme VINCENT 230 rue Roumanille 83370 FREJUS	Terrain à bâtir 800 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1670 et F1705	M. et Mme COILLIOT 238 chemin des Pignes Est 83510 LORGUES	Terrain à bâtir 800 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F 1684	M. VANSEVEREN Ludovic Mme BERTELLI Ingrid 10 avenue St Antoine 83 120 STE MAXIME	Terrain à bâtir 800 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1685	M. GARE Christian Mme SANTING Jobelle 1380 RD 559 Le Mas st MARTIN 83 580 GASSIN	Terrain à bâtir 884 m ²	NP

<u>Nom du vendeur</u>	<u>Lieu-Dit-</u>	<u>Nom de l'acquéreur</u>	<u>Terrain ou habitation concernés</u>	<u>Préemption (P) ou non préemption (NP)</u>
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1674, F1664 et F1701	M. et Mme ROUSSEL 2 rue droite sous villes 83550 VIDAUBAN	Terrain à bâtir 1499 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1686	M. LEGENDRE Clément Mme DE BOS Femke 1 rue de l'Orient Za Camp Ferrat 83 120 STE MAXIME	Terrain à bâtir 808 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1719 et F1692	M. MURAIRE Florent Mme LEDAN Alexandra Le Carré Topaze A34 114 bld Marcel Pagnol 83 300 DRAGUIGNAN	Terrain à bâtir 803 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1676 et F1707	M. CHAVARAIN et Mme SPAMPATTI Pressylia 597 avenue de Montferrat Résidence le Prieuré 83300 DRAGUIGNAN	Terrain à bâtir 881 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1691 et F1718	M. TAPPELLA Jérôme Mme SZCYGIRLSKA Anna 468 chemin des Vergers 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS	Terrain à bâtir 845m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1675 et F1665	M.ZAIDI Yassine Mme PIDONE Giuseppina 729 route d'aix Les citronniers H1 Rue marcel pagnol 83 700 FREJUS	Terrain à bâtir 1000 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1677 et F1708	M. et Mme BARBIERO 1539 chemin de Roncheveux 01600 ST DIDIER DE FORMANS	Terrain à bâtir 878 m ²	NP

<u>Nom du vendeur</u>	<u>Lieu-Dit-</u>	<u>Nom de l'acquéreur</u>	<u>Terrain ou habitation concernés</u>	<u>Préemption (P) ou non préemption (NP)</u>
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1673	M. BERGES Philippe Mme RAU Audrey 232 bld Jean Giono Hameau les Bartavelles 83300 DRAGUIGNAN	Terrain à bâtir 800 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1671 et F1706	M. et Mme RICCI 23 chemin de la Campanette 06800 CAGNES SUR MER	Terrain à bâtir 800 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F 170, F1682 et F1681	M. et Mme ZOUDANI 137 avenue Marcel Pagnol Résidence les Floralties 06210 MANDELIEU LA NAPOULE	Terrain à bâtir 1332 m ²	NP
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Le Boucher 34 000 MONTPELLIER	Les Planes F1683	M. SIMOULIN Thierry 269 avenue de Cannes Riviera Park B 13 06210 MANDELIEU	Terrain à bâtir 960 m ²	NP
M. TAULAULT Michel Mme FONTAINE Louise 52 avenue du Maréchal Foch Résidence Les Essentiel 78700 CONFLANS STE HONORINE	Le Peïcal AR 19	M. et Mme BAUDOT 4 rue du Clos Parod 25 300 GRANGES NARBOZ	Maison d'habitation 86 m ² sur terrain de 1212 m ²	NP
Mme BERNARDI Marie 32 avenue du Pont d'Aups EPHAD 83300 DRAGUIGNAN	Baudin B1315	M. VIAN Alex Le Priolat 83840 TRIGANE	Maison d'habitation 88 m ² sur terrain de 1191 m ²	NP

Point n°4a – 2018/62 : Adhésion des communes de FAYENCE et MONTAUROUX au SYMIELECVAR.

Rapporteur : M. Mondary

Le Comité Syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement le 24 novembre 2017 pour l'adhésion des communes de FAYENCE et MONTAUROUX à la compétence n°7 (*Infrastructure de recharge des véhicules électriques*) du Syndicat.

Les communes de FAYENCE et MONTAUROUX ont délibéré respectivement le 06/03/2017 et 22/09/2017 pour adhérer à la compétence n°7 du Syndicat.

Conformément aux statuts du Syndicat du 12/02/2018 et aux dispositions de l'article L5212-16 du CGCT, les communes peuvent adhérer au SYMIELECVAR pour une partie seulement des compétences concernées par celui-ci.

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces nouvelles adhésions.

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal ;

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte l'adhésion au SYMIELECVAR des communes de FAYENCE et MONTAUROUX à la compétence n°7 (*Infrastructure de recharge des véhicules électriques*) ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance de ce Conseil municipal à 19h15

Le secrétaire de séance,


ANTOINE Françoise



Le Maire,


LECOINTE Jacques

CAYMARIS Alain	
GODANO Jacques	
AMOROSO Anne-Marie	
MONDARY Guy	
CURCIO Hélène	
GARCIN André	
FERRIER Hélène	
TORTORA Gérard	
DELAHAYE-CHICOT Martine	Absente représentée
PHILIPPE Marie-Thérèse	Absente représentée
POUTHÉ Brigitte	Absente représentée
DEBRAY Robert	
BELMONT Christiane	
AURIAC Georges	
PERRIMOND Gilles	
LENTZ Christian	
ZÉNI Patrick	
RÉGLEY Catherine	
INGBERG Philippe	
GOMEZ-GODANO Véronique	Absente représentée
PONS Henri	Absent représenté
MOREL Andrée	
WURTZ Michel	Absent représenté
MISSUD Nicolas	
ANTON Sophie	Absente
GEST Jérémy	Absent

